Attestation de visites annuelles et intermédiaires relatives à la structure, aux machines et à l'armement visés à la section 2.1 du présent certificat

IL EST CERTIFIÉ que, lors d'une visite prescrite par la règle I/10 de la Convention, il a été constaté que le navire satisfaisait aux prescriptions pertinentes de la Convention.

Visite annuelle : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

Visite annuelle/intermédiaire[4] : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

Visite annuelle/intermédiaire[4] : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

Visite annuelle : Signé : .....
(Signature de l'agent autorisé)

Lieu : .....

Date : .....

(Cachet ou tampon, selon le cas, de l'autorité)

---

[4] Rayer la mention inutile.